Avid Technology,
International BV
Carmanhall Road,
Sandyford Industrial
Estate
Dublin 18
Irlande

Plan de Support
Conditions générales

Le présent Contrat est conclu entre la société Avid Technology International BV. (en ce compris ses marques et sociétés affiliées Digidesign, M-Audio, Pinnacle Systems et Sibelius) (ci-après dénommée « Avid ») et vous, l'utilisateur final. Veuillez lire attentivement le présent Contrat. Ces conditions s'appliquent aux prestations de services fournies par Avid au titre du Plan de Support que vous avez acquis auprès d'elle, comme en atteste le Devis Commercial.

Le Devis Commercial répertoriera les produits pour lesquels des prestations de services seront fournies, indiquera le Plan de Support choisi, la date d'entrée en vigueur du Plan de Support et les prix y afférents. Un exemplaire du Plan de Support approprié sera joint au Devis Commercial et fera partie intégrante du présent Contrat.

1. Durée du Plan de Support

1.1 Sauf indication contraire écrite dans le Devis Commercial, la durée du Plan de Support est d'un (1) an à compter de la date d'acquisition ou de la date d'entrée en vigueur indiquée sur le Devis Commercial (ci-après la « Durée »), et pourra être renouvelée par périodes supplémentaires d'un (1) an (ci-après une « Période de Renouvellement ») par la signature d'un nouveau Devis Commercial avant la fin de la Durée ou de toute Période de Renouvellement.

1.2 Chaque partie pourra résilier le Plan de Support à tout moment en cas de manquement de la part de l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations essentielles aux termes des présentes, si la partie contrevenante ne remédie pas à ce manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification écrite adressée par la partie non contrevenante. Les parties s'engagent à faire tout leur possible afin de résoudre les litiges par voie de négociation. En cas de manquement de la part d'Avid, les montants versés au titre des services de support pourront être remboursés au prorata.

1.3 Avid se réserve le droit de désigner un Prestataire de Services de Support Agréé (ci-après un « ASP ») afin de réaliser les services et vous reconnaissez expressément que ce droit lui est conféré. Les coordonnées de l'ASP figureront sur le Devis Commercial ou vous seront communiquées par écrit.

2. Responsabilités du client

2.1 Vous vous engagez à n'utiliser les produits Avid que conformément aux exigences techniques indiquées dans les spécifications produits applicables.

2.2 Vous vous engagez à n'utiliser que des produits et des périphériques approuvés ou fournis par Avid. En cas d'utilisation de produits qui ne sont pas standard ou qui n'ont pas été approuvés par Avid, Avid pourra refuser, à son entière discrétion, de fournir les prestations de services.

2.3 Vous vous engagez à installer dans les plus brefs délais toutes les mises à jour fournies par ou au nom et pour le compte d'Avid.

2.4 Vous vous engagez à permettre à Avid d'accéder, dans une limite raisonnable, aux produits et aux informations qui lui sont nécessaires.

2.5 Vous vous engagez à informer préalablement Avid, par écrit, en cas de réaffectation de produits ou de permutation de cartes de circuits imprimés en interne. Avid ne sera pas tenue de poursuivre les prestations de services portant sur des systèmes ayant été réaffectés ou des pièces ayant été permutées sans préavis écrit. Les produits transférés dans un nouvel endroit pourront faire l'objet d'ajustements de prix.

2.6 Vous vous engagez à fournir à Avid une liste des identifiants systèmes relatifs aux systèmes devant être couverts par le présent Plan de Support.

2.7 Vous êtes tenu d'informer préalablement Avid par voie de notification écrite en cas de réaffectation de tous systèmes dans un autre pays. En fonction de la logistique et de la durée prévue de la réaffectation, Avid indiquera si elle est en mesure de fournir des services de support et s'il sera nécessaire de confier la réalisation de ces services à un bureau ou un ASP local d'Avid. Vous serez informé de toutes modifications de tarifs résultant de cette réaffectation.

3. Prix et conditions de paiement

3.1 Conditions de paiement.

a) Prix des services : Avid vous facturera sur une base annuelle à terme à échoir, ou autorisera l'ASP à vous facturer en son nom et pour son compte, les prix qui sont indiqués sur le Devis Commercial (et au prorata si la Durée est inférieure ou supérieure à un (1) an).

b) Le prix des services ainsi que tous les coûts afférents aux services qui ne sont pas couverts par le Plan de Support que vous avez acquis sont dus et exigibles à terme à échoir ou à trente (30) jours fermes à compter de la date de la facture si des facilités de paiement ont été accordées.

c) Avid pourra, sur simple notification écrite, résilier ou suspendre le présent Contrat avec effet immédiat en cas de défaut de paiement de votre part de <u>toute</u> facture adressée par Avid pendant une durée supérieure à trente (30) jours à compter de la date d'échéance de la facture.

d) Tous les prix des services s'entendent hors droits d'accise, taxes de vente, de transfert ou d'utilisation et tous autres impôts et taxes imposés par toute autorité administrative. Vous êtes responsable du paiement de ces taxes et impôts.

e) Toute somme impayée se verra appliquer un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de la facturation.

f) Toute modification apportée aux prix annuels des services vous sera notifiée avant tout renouvellement annuel.

3.2 Services supplémentaires et sur site

Si vous souhaitez obtenir tout service, réparation, ou toute pièce détachée qui n'est pas couvert par votre Plan de Support, ces services et pièces détachées vous seront fournis aux tarifs en vigueur d'Avid.

Certains services fournis par téléphone et/ou via Internet pourront également faire l'objet de frais distincts qui, dans ce cas, vous seront notifiés lors de votre demande de fourniture de ces services.

4 Garantie relative aux services couverts par le Plan de Support

4.1 Avid garantit que les services couverts par le Plan de Support seront exécutés avec professionnalisme et diligence conformément aux usages applicables dans ce secteur d'activité. Avid fournira de nouveau tout service qui ne serait pas conforme à la présente garantie, à condition que cette importante non-conformité soit portée à sa connaissance dans un délai raisonnable (qui n'excèdera pas trente (30) jours) à compter de l'exécution de la prestation en question. Vous reconnaissez que ce recours constitue votre seul recours en cas de violation de la garantie visée ci-dessus.

4.2 LA GARANTIE CI-DESSUS CONSTITUE LA SEULE GARANTIE EXPRESSE FOURNIE PAR AVID CONCERNANT LES SERVICES COUVERTS PAR LE PLAN DE SUPPORT ET, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA RÈGLEMENTATION LOCALE, CETTE GARANTIE EST FOURNIE EXPRESSÉMENT EN LIEU ET PLACE DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS ET DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, ORALES OU ÉCRITES, LÉGALES OU DE TOUTE AUTRE NATURE, NOTAMMENT, TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ, DE CONTENU INFORMATIONNEL, D'INTÉGRATION DES SYSTÈMES, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE JOUISSANCE PAISIBLE OU AUTRE.

5 Limitation de responsabilité et exclusion de certains types de dommages

5.1 DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA RÈGLEMENTATION APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'AVID RÉSULTANT DE LA FOURNITURE DES SERVICES COUVERTS PAR LE PLAN DE SUPPORT, QUE LA RESPONSABILITÉ INVOQUÉE SOIT D'ORIGINE CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU DE TOUTE AUTRE NATURE, QUAND BIEN MÊME AVID AURAIT ÉTÉ AVISÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES, NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT QUE VOUS AVEZ RÉELLEMENT PAYÉ POUR LES SERVICES COUVERTS PAR LE PLAN DE SUPPORT PENDANT TOUTE LA DURÉE.

5.2 DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA RÈGLEMENTATION APPLICABLE, AVID NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INCIDENT OU INDIRECT, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES PERTES DE DONNÉES OU LES PERTES D'UTILISATION (EN CE COMPRIS, NOTAMMENT, LES « TEMPS D'ARRÊT »), OU LES PERTES DE BÉNÉFICES, LES PERTES D'ÉPARGNE COMMERCIALE OU ANTICIPÉE (DIRECTES OU INDIRECTES) DÉCOULANT DES PRÉSENTES, DE LA FOURNITURE DES SERVICES COUVERTS PAR LE PLAN DE SUPPORT OU DE TOUT RETARD DANS L'EXÉCUTION OU TOUTE NON EXÉCUTION DES SERVICES COUVERTS PAR LE PLAN DE SUPPORT, QUAND BIEN MÊME AVID AURAIT ÉTÉ AVISÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

5.3 AVID N'EXCLUT AUCUNE GARANTIE EN CAS (A) DE DÉCÈS OU DE PRÉJUDICES CORPORELS CAUSÉS PAR UN ACTE DE NÉGLIGENCE D'AVID, DE SES EMPLOYÉS

OU DE SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS ; OU (B) DE RESPONSABILITÉ POUR PRATIQUES FRAUDULEUSES.

6 Confidentialité

6.1 Chaque partie pourra avoir accès à des informations (sur support tangible, ou ayant fait l'objet d'une démonstration, d'une diffusion ou d'une divulgation orale) indiquées par la partie les divulguant comme constituant des informations confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles »), y compris, notamment, les informations relatives à la tarification. Chaque partie s'interdit, sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie ou tel que requis par la réglementation applicable ou par toute autorité de contrôle compétente à l'encontre de la partie divulguant, de communiquer ou de divulguer, directement ou indirectement, à toute personne autre que ses employés ou représentants ayant besoin d'y avoir accès afin de remplir leurs obligations ou liés par tout accord de confidentialité approprié, toute information ou connaissance confidentielle concernant l'autre partie, qu'elle a obtenue dans le cadre de la fourniture par Avid des services couverts par le Plan de Support. Pour les besoins du présent paragraphe, les connaissances ou informations acquises par une partie (i) qui font partie du, ou tombent dans le, domaine public, (ii) qui sont communiquées par un tiers qui les a obtenues en toute légalité ou qui n'était tenu à aucune obligation de confidentialité, (iii) dont la partie en question avait déjà connaissance avant qu'elles ne lui soient communiquées par l'autre partie ou (iv) qui ont été élaborées de façon indépendante par la partie concernée sans référence aux informations confidentielles de l'autre partie, ne sont pas considérées comme constituant des connaissances ou des informations confidentielles.

6.2 Avid est susceptible de recevoir, dans le cadre de la fourniture des services couverts par le Plan de Support, des données à caractère personnel (adresses email et coordonnées) vous concernant ou concernant les membres de votre personnel. Ces données peuvent émaner de vous ou de toute autre source (par exemple de sources publiées), et certaines données limitées à caractère personnel peuvent être enregistrées indirectement par les systèmes de sécurité internes ou par tout autre moyen. Avid sera en droit de traiter ces données pour les besoins de la fourniture des services couverts par le Plan de Support et à toute autre fin appropriée et limitée. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à [Veuillez préciser le service et l'adresse].

Les informations que vous fournissez à Avid, ses sociétés mères ou ses filiales, ses société affiliées ou ses succursales, peuvent être transférées en dehors hors de l'Espace Économique Européen, pour des besoins de traitement, par Avid Technology, Inc, société située à Tewksbury, Massachusetts, U.S.A, ou ses filiales ou succursales, ou ses partenaires autorisés, situés dans le monde entier, notamment dans des pays n'offrant pas un niveau de protection équivalent à celui requis dans l'Union Européenne, afin de vous fournir ces services. Vous êtes en particulier informé que les Etats-Unis utilisent un modèle de protection des données personnelles sectoriel qui repose sur un ensemble de législations, de règlementations administratives et d'autorégulations. Vous êtes également informé que le Conseil de l'Union Européenne estime que ce modèle ne fournit pas un niveau de protection adéquat tel que visé à l'article 25 de la directive 95/46/CE, J.O 1995 (L281) 31 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

L'article 26 de cette directive autorise le transfert de données à caractère personnel de l'Union Européenne vers un pays tiers si la personne concernée a indubitablement consenti au transfert de ces informations, quel que soit le niveau de protection appliqué par le pays tiers.

En acceptant les présentes Conditions générales, vous et les membres de votre personnel consentez au transfert de ces informations vers les Etats-Unis et au traitement de ces informations selon les modalités prévues aux présentes.

7 Stipulations générales

7.1 Les présentes Conditions générales ont vocation à régir les Programmes de Support Client d'Avid vendus en tant que plans annuels. Ces conditions ne s'appliquent pas à la garantie produit standard d'Avid ni au support client pour certains biens de consommation vendus en cas d'incident.

7.2 Les présentes Conditions générales ainsi que les descriptions figurant dans le Plan de Support et le Contrat relatif aux Commande(s) constituent un accord légalement opposable aux parties et annulent et remplacent l'ensemble des accords et contrats conclus antérieurement entre les parties concernant l'objet des présentes. En outre, les parties reconnaissent que l'ensemble de ces documents constituent l'intégralité des accords conclus entre elles. Toutes propositions de modifications de toute commande ou autre communication ne seront valables que si elles ont été approuvées par écrit par vos représentants autorisés et ceux d'Avid.

7.3 Si l'exécution des obligations incombant à l'une des parties est empêchée ou retardée en raison d'un cas fortuit, d'une décision administrative, d'une guerre, d'émeutes, d'actes de terrorisme, d'actions sociales, de conflits sociaux, de dysfonctionnement ou de retard des moyens de transport, ou pour toute autre raison similaire échappant à son contrôle raisonnable, la partie victime de cet évènement ne sera pas considérée comme étant en défaut d'exécution de ses obligations.

7.4 Avid réalise ses opérations commerciales par l'intermédiaire d'entités qui lui appartiennent ou qu'elle contrôle, et par le biais de tiers autorisés. Les parties reconnaissent et conviennent que les services couverts par le Plan de Support qui doivent être fournis en vertu des présentes pourront être exécutés par et par le biais de ces entités contrôlées et ces tiers autorisés, en lieu et place d' Avid.

7.5 Chaque partie conclut le présent Contrat en qualité de prestataire indépendant et en aucun cas en qualité de représentant ou de partenaire de l'autre partie, à quelque fin que ce soit. Par ailleurs, les termes du présent Contrat n'ont pas pour effet de créer, et ne sont pas réputés créer, une quelconque société en participation, joint venture ou autre relation similaire entre les parties. Sauf indication contraire, par écrit, chaque partie s'interdit d'engager la responsabilité de l'autre ou de prendre un quelconque engagement de quelque nature que ce soit au nom et pour le compte de l'autre.

7.6 Vous n'êtes pas autorisé à transférer les droits dont vous bénéficiez en vertu des présentes que ce soit par voie de cession, en application de la loi ou par tout autre moyen, et toute tentative de cession ou autre transfert sera nul et non avenu.

7.7 Les recours stipulés aux présentes sont cumulatifs et peuvent être engagés en sus de tout autre recours prévu par la loi ou en équité. Tout manquement, ou toute renonciation à se prévaloir de tout manquement, aux termes des présentes de la part d'une partie ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de tout autre manquement ou toute autre renonciation.

7.8 Toute notification ou communication requise ou autorisée aux termes des présentes devra être réalisée par écrit et sera réputée effectuée à compter de sa remise en main propre ou par un service de transport express international proposant un suivi des expéditions (par exemple, Federal Express ou DHL) ou cinq (5) jours à compter de son expédition en courrier prioritaire par avion, en port payé, à un tiers : (a) en ce qui vous concerne, à l'adresse indiquée sur la Commande et (b) en ce qui concerne Avid, à l'attention du Directeur Juridique, Avid, Pinewood Studios, Pinewood Road, Iver Heath, Bucks SL0 0NH, Royaume-Uni.

7.9 Les présentes Conditions générales sont régies par la loi française et les parties acceptent de soumettre tout litige découlant des présentes à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris .